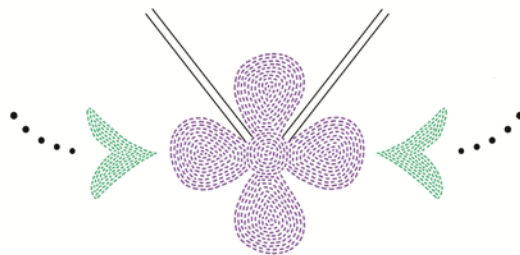


National Inquiry into  
Missing and Murdered  
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale  
sur les femmes et les filles  
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes  
et les filles autochtones disparues et assassinées  
Processus de consignation de la vérité  
Première partie : Consignation des déclarations  
Déclaration de Nuu-Chah-Nulth pour MMIWG  
Première Nation de Tseshaht [Ts'ishaa7ath] – Maht Maws  
Port Alberni, Colombie-Britannique**



**PUBLIC**

**Mercredi 13 septembre 2017**

**Déclaration – Volume 178 (a)  
Marcina Joe, Betty Knighton, Bernice Touchie, C.K.,  
Maureen Knighton, Julia Joseph et Jolene Joe,  
En lien avec Florence Violet Joseph**

**Déclaration recueillie par Breen Ouellette,  
Avocat de la commission**

**INTERNATIONAL REPORTING INC.  
41-5450 Canotek Road, Ottawa (Ontario) K1J 9G2**

## II

### ORDONNANCE

Conformément à la Règle 7 du document *Orientation juridique : Règles de pratiques respectueuses*, la commissaire en chef Marion Buller a ordonné que le nom de C.K., dans cette transcription ainsi que tous les documents connexes, soit rendu anonyme. Cette ordonnance a été faite le 7 juin 2019.

### III

#### AVERTISSEMENT

L'emploi de crochets [ ] dans la présente transcription indique que des modifications ont été apportées à la transcription certifiée afin de remplacer les informations jugées inaudibles ou indéchiffrables par le transcripteur d'origine. Susan Grant, adjointe juridique à l'Enquête nationale, a visionné l'enregistrement vidéo de la séance pour apporter les modifications. En particulier, Mme Grant a identifié de nombreux orateurs; leurs noms figurent désormais entre crochets. Mme Grant a apporté ces modifications et d'autres du 17 au 22 août 2018 à Vancouver, en Colombie-Britannique.

IV

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration - Volume 178 (a)  
13 septembre 2017 Page  
Témoins : Marcina Joe, Betty Knighton, Bernice Touchie, C.K.,  
Maureen Knighton, Julia Joseph et Jolene Joe

Témoignage de Marcina Joe *et al* . . . . . 1  
Attestation de la sténographe . . . . .38

Documents soumis avec le témoignage : aucun.

1 Première Nation Tseshaht/Port Alberni, Colombie-Britannique  
2 --- Début le mercredi 13 septembre 2017

3 **M. BREEN OUELLETTE** : OK, nous avons commencé  
4 à enregistrer la déclaration de la famille Joseph.

5 Aux fins du compte rendu, je signale que  
6 l'une des personnes présentes aujourd'hui pour effectuer  
7 une déclaration a demandé de ne pas se trouver dans la  
8 vidéo et qu'elle est assise à l'extérieur du cadre. Cela  
9 dit, elle a accepté d'être enregistrée à des fins audio et  
10 nous l'identifierons sous peu.

11 Donc, en commençant de ce côté-ci de la  
12 table, pourriez-vous me donner votre nom légal complet?

13 **MME BERNICE TOUCHIE** : Bernice Touchie.

14 **M. BREEN OUELLETTE** : Pas de deuxième prénom?  
15 OK. Et Touchie s'écrit T-O-U-C-H-I-E? Pouvez-vous me donner  
16 votre date de naissance?

17 **MME BERNICE TOUCHIE** : [Date de naissance],  
18 en 1948.

19 **M. BREEN OUELLETTE** : À l'heure actuelle, où  
20 résidez-vous?

21 **MME BERNICE TOUCHIE** : Ucluelet, C.-B.,  
22 Ucluelet.

23 **M. BREEN OUELLETTE** : Pouvez-vous me  
24 l'épeler?

25 **MME BERNICE TOUCHIE** : U-C-L-U-E-L-E-T.

1 M. BREEN OUELLETTE : OK, merci.

2 Et ensuite? Pouvons-nous me donner votre nom  
3 légal complet s'il vous plaît?

4 MME JOLENE JOE : Jolene Cindy Joe.

5 M. BREEN OUELLETTE : Jolene, J-O-L-E-N-E?

6 MME JOLENE JOE : Oui.

7 M. BREEN OUELLETTE : Cindy, C-I-N-D-Y?

8 MME JOLENE JOE : Ouais.

9 M. BREEN OUELLETTE : Joe, J-O-E?

10 MME JOLENE JOE : Ouais.

11 M. BREEN OUELLETTE : Pouvez-vous me donner  
12 votre date de naissance?

13 MME JOLENE JOE : [Date de naissance], en  
14 1980.

15 M. BREEN OUELLETTE : Et présentement, où  
16 résidez-vous?

17 MME JOLENE JOE : Port Alberni, C.-B.

18 M. BREEN OUELLETTE : Merci.

19 Et pouvez-vous me donner votre nom légal  
20 complet s'il vous plaît?

21 MME BETTY KNIGHTON : Mon nom est Betty  
22 Knighton, K-N-I-G-H-T-O-N.

23 M. BREEN OUELLETTE : Pas de second prénom?

24 MME BETTY KNIGHTON : M.

25 M. BREEN OUELLETTE : Uniquement un « M »?

1 MME BETTY KNIGHTON : Ouais.

2 M. BREEN OUELLETTE : OK. Et pouvez-vous me  
3 donner votre date de naissance?

4 MME BETTY KNIGHTON : [Date de naissance], en  
5 1942.

6 M. BREEN OUELLETTE : Et pouvez-vous me dire  
7 où vous résidez présentement?

8 MME BETTY KNIGHTON : Dans la ville, ou...?

9 M. BREEN OUELLETTE : Ouais, la ville.

10 MME BETTY KNIGHTON: Port Alberni.

11 M. BREEN OUELLETTE : Port Alberni?

12 MME BETTY KNIGHTON : Ouais.

13 M. BREEN OUELLETTE : Et vous-même?

14 MME JULIA JOSEPH : Julia Ida Joseph.

15 M. BREEN OUELLETTE : J-U-L-I-A, I-D-A, J-O-  
16 S-E-P-H? Et pouvez-vous me donner votre date de naissance?

17 MME JULIA JOSEPH : [Date de naissance], en  
18 1958.

19 M. BREEN OUELLETTE : Mille neuf cent  
20 cinquante-huit (1958). Et présentement, où résidez-vous?

21 MME JULIA JOSEPH : Nitinaht Lake, C.-B.

22 M. BREEN OUELLETTE : Qu'est-ce que c'était?

23 MME JULIA JOSEPH: Nitinaht, N-I-T-I-N-A-H-T  
24 Lake.

25 M. BREEN OUELLETTE : N-I-T?

1 MME JULIA JOSEPH : I-N-A-H-T.

2 M. BREEN OUELLETTE : A-H-T Lake en C.-B.?

3 MME JULIA JOSEPH : Oui.

4 M. BREEN OUELLETTE : Merci.

5 Et vous-même? Votre nom légal au complet?

6 MME C.K. : [C.K.]

7 M. BREEN OUELLETTE : Avez-vous un deuxième  
8 prénom?

9 MME C.K. : Non.

10 M. BREEN OUELLETTE : OK. Et connaissez-vous  
11 votre date de naissance?

12 MME C.K. : [Date de naissance], en 1936.

13 M. BREEN OUELLETTE : Trente-six (1936). Et  
14 dans quelle ville résidez-vous en ce moment?

15 MME C.K. : Présentement?

16 M. BREEN OUELLETTE : Ouais.

17 MME C.K. : Nanaimo.

18 M. BREEN OUELLETTE : Nanaimo.

19 Et pouvez-vous me donner votre nom légal  
20 complet s'il vous plaît?

21 MME MAUREEN KNIGHTON : Maureen Donna  
22 Knighton.

23 M. BREEN OUELLETTE : M-A-U-R-E-E-N?

24 MME MAUREEN KNIGHTON : En effet.

25 M. BREEN OUELLETTE : D-O-N-N-A?



1 MME MAUREEN KNIGHTON : En effet.

2 M. BREEN OUELLETTE : Et Knighton s'écrit  
3 comme pour les autres?

4 MME MAUREEN KNIGHTON : Oui.

5 M. BREEN OUELLETTE : Et pouvez-vous me  
6 donner votre date de naissance?

7 MME MAUREEN KNIGHTON : [Date de naissance]  
8 (~~inaudible~~) en 1962.

9 M. BREEN OUELLETTE : Et pouvez-vous me dire  
10 où vous résidez présentement?

11 MME MAUREEN KNIGHTON : Port Alberni.

12 M. BREEN OUELLETTE : Et je m'adresse  
13 maintenant à la personne hors champ. Pouvons-nous me donner  
14 votre nom légal complet s'il vous plaît?

15 MME MARCINA JOE : Marcina Lillian Rhonda  
16 Joe.

17 M. BREEN OUELLETTE : Et pourriez-vous épeler  
18 Marcina pour moi?

19 MME MARCINA JOE : M-A-R-C-I-N-A.

20 M. BREEN OUELLETTE : C-I-N-A? Et pourriez-  
21 vous épeler Lillian pour moi?

22 MME MARCINA JOE : L-I-L-L-I-A-N.

23 M. BREEN OUELLETTE : Et votre deuxième  
24 prénom?

25 MME MARCINA JOE : R-H-O-N-D-A.

1 M. BREEN OUELLETTE : Et Joe s'écrit J-O-E?

2 MME MARCINA JOE : Oui.

3 M. BREEN OUELLETTE : Merci. Et pouvez-vous  
4 me donner votre date de naissance?

5 MME MARCINA JOE : [Date de naissance], en  
6 1986.

7 M. BREEN OUELLETTE : Et pouvez-vous me dire  
8 où vous résidez présentement?

9 MME MARCINA JOE : Ahousaht, C.-B.

10 M. BREEN OUELLETTE : Pouvez-vous me  
11 l'épeler?

12 MME MARCINA JOE : A -H-O-U-S-A-H-T.

13 M. BREEN OUELLETTE : Merci.

14 Avant de commencer à parler de vos  
15 expériences, pourrions-nous discuter de la raison pour  
16 laquelle vous êtes venues ici aujourd'hui? Plus  
17 précisément, qu'espérez-vous voir se réaliser en faisant  
18 part de vos expériences à la l'Enquête nationale, et  
19 qu'espérez-vous voir émerger des travaux de l'Enquête  
20 nationale? Et s'il vous plaît, parlez quand vous vous  
21 sentez prêtes.

22 MME BERNICE TOUCHIE : Je veux que l'Enquête  
23 nationale veille à ce que chaque personne en situation de  
24 violence ou qui décède reçoive le même système de justice  
25 que toute autre personne au Canada. Que son cas fasse

1 l'objet d'une enquête aussi immédiate que possible, surtout  
2 en cas de meurtre, et que ces personnes aient autant de  
3 confiance que notre propre peuple dans notre propre  
4 culture... Qu'elles soient des membres des Premières  
5 Nations ou des personnes de confiance qui font enquête.

6 À l'heure actuelle, les collectivités ont  
7 besoin d'un système de maintien de l'ordre neutre pour  
8 plaider ou pour dire : « Cette personne m'a fait du mal.  
9 Cette personne pourrait être impliquée dans le meurtre. »  
10 Beaucoup de collectivités ont peur de signaler les cas de  
11 violence en raison des réactions négatives de la  
12 collectivité ou parce qu'elles ont peur de la police, peut-  
13 être. Ouais.

14 **M. BREEN OUELLETTE** : Merci.

15 Une autre personne veut parler du résultat  
16 qu'elle espère obtenir à la suite de son témoignage  
17 d'aujourd'hui et du travail de l'Enquête nationale?

18 **MME JOLENE JOE** : Ça fait quatre ans et  
19 j'aimerais que justice soit faite pour ma mère.

20 **M. BREEN OUELLETTE** : Et pour vous, que  
21 signifie la justice pour votre mère?

22 **MME JOLENE JOE** : Je veux juste tourner la  
23 page, savoir ce qui s'est passé exactement, parce que je ne  
24 sais pas vraiment. Et j'ai besoin de savoir.

25 **M. BREEN OUELLETTE** : OK, merci.

1                    Quelqu'un d'autre veut dire ce qu'elle  
2                    espère comme résultat?

3                    **[MME JULIE IDA JOSEPH]** : Je veux que l'on  
4                    soutienne la famille, que l'on continue de soutenir les  
5                    enfants de ces... de nos sœurs, un support continue... que  
6                    l'on soutienne les garderies ou les services de relève, les  
7                    services éducatifs, peu importe de quelle façon nous  
8                    pouvons aider les enfants de mes sœurs, parce que je les  
9                    vois très... Elles luttent pour survivre.

10                   De l'aide pour tout le monde, toutes les  
11                   Premières Nations. J'ai mes propres enfants et ils se  
12                   démènent avec des choses comme la garderie.

13                   **M. BREEN OUELLETTE** : Merci.

14                   **[MME MAUREEN KNIGHTON]** : Je pense comme  
15                   Bernice, à savoir que la GRC doit prendre position et  
16                   examiner chaque crime qui a été commis, comme elle le  
17                   ferait avec n'importe quel autre crime, et ne pas laisser à  
18                   la famille le soin de décider si elle doit ou non donner  
19                   suite à une affaire. Cela devrait... toute autre affaire  
20                   sur laquelle ils sont en train d'enquêter, et c'est ce que  
21                   je veux voir, l'égalité à tous les niveaux.

22                   **M. BREEN OUELLETTE** : Quelqu'un d'autre  
23                   voudrait parler des résultats?

24                   **MME BERNICE TOUCHIE** : Peut-être plus de  
25                   statistiques provinciales et fédérales sur le nombre de

1           décès et leur cause, parce que je remarque qu'il y a...  
2           surtout si une personne de race blanche est assassinée...  
3           C'est immédiatement aux nouvelles et c'est immédiatement  
4           signalé. Et rien ne déclare ce qui se passe avec les  
5           Premières Nations. Ouais.

6                           **M. BREEN OUELLETTE** : OK.

7                           **MME BERNICE TOUCHIE** : Et dans le cas de la  
8           violence qui était... la nôtre, c'était la violence  
9           conjugale... Je voulais aller à Port Renfrew et emmener ma  
10          sœur parce qu'ils avaient déjà eu des accidents de voiture  
11          et sa vie était en jeu. Et elle avait déjà eu des os cassés  
12          et cet homme était toujours violent. Et j'aimerais savoir  
13          ce que la communauté a essayé de faire pour l'aider.

14                         Et j'aimerais vous dire que j'ai aussi été  
15          victime de violence physique et que les gens ne sont pas  
16          venus m'aider. Les gens ont entendu parler des abus et  
17          n'ont pas aidé au sein de notre communauté, y compris un  
18          leader. Existe-t-il un stigmatisme à aider les femmes victimes  
19          de violence ou est-ce culturel? Je ne sais pas.

20                         Et si vous appelez la police, ils prendront  
21          une heure ou deux. En attendant, que t'est-il arrivé? Et  
22          les hommes s'en sortiraient avant que la police n'arrive.

23                         **M. BREEN OUELLETTE** : OK.

24                         Si j'ai bien compris, la famille s'est  
25          réunie aujourd'hui pour parler de plus d'une personne.

1 Pourrions-nous commencer avec la première personne qui a  
2 souffert de cette tragédie?

3 **MME BERNICE TOUCHIE** : Nous allons commencer  
4 avec ma sœur Vi, qui a un peu plus d'un an de moins que  
5 moi.

6 **M. BREEN OUELLETTE** : OK. Connaissez-vous le  
7 nom légal complet de Vi?

8 **MME BERNICE TOUCHIE** : Violet Florence  
9 Joseph.

10 **M. BREEN OUELLETTE** : Et ça s'épelle V-I-O-L-  
11 E-T, F-L-O-R-E-N-C-E, J-O-S-E-P-H?

12 **—[MME MAUREEN KNIGHTON]** : C'est Florence  
13 Violet.

14 **MME BERNICE TOUCHIE** : Est-ce que Florence  
15 était son prénom?

16 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Oh, peut-être que  
17 c'était dans le sens inverse, ouais.

18 **M. BREEN OUELLETTE** : OK.

19 **MME BERNICE TOUCHIE** : Mais elle utilisait le  
20 prénom Violet.

21 **M. BREEN OUELLETTE** : OK.

22 **INTERLOCUTEUR NON IDENTIFIÉ** : Son prénom  
23 usuel était « Violet ».

24 **M. BREEN OUELLETTE** : C'est assez commun.  
25 J'ai vu ce prénom avant.

1 [MME BERNICE TOUCHIE] : Ouais.

2 M. BREEN OUELLETTE : OK, alors Florence...

3 [MME BERNICE TOUCHIE] : Violet.

4 M. BREEN OUELLETTE : ... Violet Joseph.

5 [MME BERNICE TOUCHIE] : Ouais.

6 M. BREEN OUELLETTE : Et est-ce que l'une  
7 d'entre vous connaît sa date de naissance?

8 [MME BERNICE TOUCHIE] : C'était sur la photo  
9 que vous avez apportée, mais je ne l'ai pas vue.

10 [MME MAUREEN KNIGHTON] : C'est le 28 mars  
11 1949.

12 [MME JOLENE JOE] : Quarante-neuf ('49)?

13 [MME JOLENE JOE] : Oh, cette photo était  
14 pour...

15 [MME BERNICE TOUCHIE] : Quarante-neuf ('49)  
16 ou 1950?

17 [MME BERNICE TOUCHIE] : Mille neuf cent  
18 quarante-neuf (1949), tu te souviens?

19 [MME MAUREEN KNIGHTON] : Je ne m'en souviens  
20 pas.

21 [MME JULIA IDA JOSEPH] : C'était en mars?

22 [MME BERNICE TOUCHIE] : Ouais.

23 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Et une année plus  
24 jeune?

25 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Ce serait en 1949.

1                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Ouais, c'était juste  
2                   une année. On a eu le même âge pendant deux semaines, alors  
3                   peut-être un peu plus d'une semaine ici.

4                   Donc, ça devait être en 1949, mais si vous  
5                   voulez vérifier et sortir cette photo du cadre, c'est son  
6                   anniversaire sur la photo que tu as, Maureen. Sa date de  
7                   naissance est sur la photo que vous avez apportée.

8                   **[MME MAUREEN KNIGHTON]** : Oh, OK.

9                   **M. BREEN OUELLETTE** : Eh bien, ce que je vais  
10                  dire pour l'instant, c'est que je vais m'en tenir à 1949 et  
11                  s'il y en a... Si jamais l'information dont nous parlons  
12                  ici... mais parce que la mémoire est ce qu'elle est, si  
13                  elle ne vous revient que plus tard, veuillez me contacter  
14                  et je vais prendre les informations supplémentaires, OK?

15                  Et alors... désolé?

16                  **MME C.K.** : Je n'ai fait que tousser,  
17                  désolée.

18                  **M. BREEN OUELLETTE** : Juste une toux, OK. Ce  
19                  n'est pas un problème. Attendons juste un moment pour  
20                  l'eau.

21                  Alors avec Violet, sommes-nous ici  
22                  aujourd'hui parce qu'elle a disparu ou parce qu'elle a été  
23                  assassinée?

24                  **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Elle a été  
25                  assassinée.



1 M. BREEN OUELLETTE : Elle a été assassinée?

2 [MME BERNICE TOUCHIE] : Ouais.

3 M. BREEN OUELLETTE : S'agit-il d'un cas où  
4 elle a disparu et a été retrouvée assassinée ou il s'agit  
5 d'un meurtre?

6 [MME BERNICE TOUCHIE] : Meurtre conjugal.

7 M. BREEN OUELLETTE : Meurtre conjugal?

8 [MME BERNICE TOUCHIE] : Ouais.

9 M. BREEN OUELLETTE : Et la police a-t-elle  
10 enquêté sur le conjoint en tant que suspect?

11 MME C.K. : Je ne crois pas.

12 [MME BERNICE TOUCHIE] : Il a été en prison  
13 pour... eh! bien, pas très longtemps.

14 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Il s'est vu imposer  
15 une peine de deux ans.

16 [MME BERNICE TOUCHIE] : Deux ans.

17 M. BREEN OUELLETTE : Il a donc été condamné?

18 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Mm-hmm.

19 [MME JULIA IDA JOSEPH]: Ouais.

20 M. BREEN OUELLETTE : Et comment s'appelait-  
21 il?

22 [MME BERNICE TOUCHIE] : [Époux]. Je ne  
23 connais pas son prénom.

24 M. BREEN OUELLETTE : Son nom de famille  
25 [épelle le nom de famille]?

1 [MME BERNICE TOUCHIE] : Oui.

2 M. BREEN OUELLETTE : Et il a été condamné à  
3 deux ans de prison ou vous connaissez la sentence totale?

4 [MME BERNICE TOUCHIE] : Non, je ne connais  
5 pas tous les détails.

6 M. BREEN OUELLETTE : Quelques années?

7 [MME BERNICE TOUCHIE] : Ouais.

8 M. BREEN OUELLETTE : OK. Et quelle était la  
9 date du meurtre?

10 [MME BERNICE TOUCHIE] : Je n'ai pas avec  
11 moi... Aucun détail.

12 M. BREEN OUELLETTE : OK. Personne ne sait?

13 MME C.K. : Non. Elle vivait ailleurs et  
14 nous... je ne savais pas... je ne sais pas, ouais.

15 M. BREEN OUELLETTE : C'est OK. Où le meurtre  
16 a-t-il eu lieu, dans quelle ville?

17 MME BERNICE TOUCHIE : Ici, à Port Alberni.  
18 Port Alberni.

19 M. BREEN OUELLETTE : Port Alberni? OK, donc  
20 maintenant, ce que je veux faire, c'est que j'aimerais  
21 retourner cela à la famille. Peu importe qui se sent à  
22 l'aise de parler, vous pouvez simplement parler quand vous  
23 sentez que c'est le moment.

24 Et ce que je vous demande de faire, c'est de  
25 décrire votre expérience dès le départ, quelle qu'elle

1            soit. Généralement, dans le cas d'un meurtre, quelqu'un  
2            vous a contacté pour vous informer du meurtre. Donc, si  
3            quelqu'un veut se porter volontaire pour commencer, nous  
4            pouvons aller dans cette direction et continuer à partir de  
5            là.

6                            **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Eh bien, je vais  
7            commencer par ce que je sais, mais... j'étais étudiante à  
8            l'époque à l'Université de Victoria. Et elle m'a contactée  
9            pour que je m'occupe de ses enfants. Elle avait subi une  
10           opération interne, pour des blessures, parce qu'elle avait  
11           reçu un coup de pied dans l'abdomen. Je ne sais pas à  
12           combien de reprises. Je ne connais pas les détails. Mais  
13           son mari lui a donné des coups de pied.

14                           **M. BREEN OUELLETTE** : Combien d'enfants  
15           avait-elle à l'époque?

16                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Elle en avait deux.

17                           **M. BREEN OUELLETTE** : OK. Elle devait donc  
18           subir une opération. Savez-vous où l'opération s'est  
19           déroulée?

20                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Je pense que c'était  
21           à Nanaimo ou Victoria. Je ne suis pas sûre.

22                           Le sais-tu, Betty?

23                           **MME BETTY KNIGHTON** : Elle était à Port  
24           Alberni.

25                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Était-elle à Port

1 Alberni pour son opération?

2 **MME BETTY KNIGHTON** : Oh, je ne sais pas.

3 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Elle est sortie de  
4 l'opération, elle a eu des complications et elle est  
5 décédée lors de sa deuxième hospitalisation. Et je sais  
6 maintenant qu'elle savait probablement qu'elle était  
7 gravement blessée et elle était inquiète pour ses enfants.

8 Et j'ai demandé à... tout à leur sujet ce  
9 jour-là avec un travailleur social, un travailleur social  
10 du ministère des Affaires indiennes. J'ai dit : « J'ai  
11 l'impression que ma sœur veut me voir, mais je n'ai pas les  
12 fonds nécessaires pour la rejoindre. Et je sais qu'elle  
13 s'inquiète pour ses enfants. »

14 Et il m'a dit qu'il ne pouvait pas les  
15 placer avec moi parce que mon logement n'était pas assez  
16 grand et que je n'avais pas de travail. J'étais étudiante à  
17 l'époque.

18 **M. BREEN OUELLETTE** : Vous souvenez-vous qui  
19 vous a refusée?

20 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : [B.] (phonétique).

21 **M. BREEN OUELLETTE** : [L.B.]?

22 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : [B.], ce n'était pas  
23 son nom?

24 **[MME JULIE IDA JOSEPH]** : Ouais, [B.].

25 **M. BREEN OUELLETTE** : Comment l'épelez-vous?

1 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Je ne sais pas  
2 comment c'est...

3 M. BREEN OUELLETTE : D'accord.

4 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Mais c'était comme  
5 B.

6 [MME BETTY KNIGHTON] : Ouais, c'est un  
7 (inaudible).

8 [MME BERNICE TOUCHIE] : Comme [B.]? Je ne  
9 sais pas.

10 [MME MAUREEN KNIGHTON] : [L.B.]

11 M. BREEN OUELLETTE : [L.]?

12 [MME BERNICE TOUCHIE] : [L.]? [L.B.].

13 M. BREEN OUELLETTE : Pour l'instant, je vais  
14 choisir [*épelle le nom*], à moins que quelqu'un ne pense  
15 qu'il y a une meilleure orthographe.

16 [MME BETTY KNIGHTON] : Ça me semble plus  
17 proche.

18 [MME BETTY KNIGHTON] : La façon dont il  
19 disait son nom, hein?

20 M. BREEN OUELLETTE : Et donc [L.] était...  
21 désolé, il était avec quelle institution?

22 [MME BERNICE TOUCHIE] : Il était... Il était  
23 toujours au ministère des Affaires indiennes.

24 M. BREEN OUELLETTE : Et il a refusé que vous  
25 preniez...

1                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Il a refusé que je  
2                   prenne...

3                   **M. BREEN OUELLETTE** :... soin des enfants?

4                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Je voulais essayer  
5                   de les garder ensemble, ouais. J'élevais mes propres tout-  
6                   petits à ce moment-là.

7                   **M. BREEN OUELLETTE** : Savez-vous ce qui est  
8                   arrivé aux enfants puisque vous n'avez pas pu vous occuper  
9                   d'eux?

10                  **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Ils ont été adoptés  
11                  par des familles séparées. Il s'agissait de familles  
12                  autochtones de la région d'Ucluelet, qui a fini par devenir  
13                  ma tribu maritale. Mais j'ai vraiment mal parce que j'ai  
14                  entendu dire qu'ils ont tous les deux été victimes d'abus  
15                  sexuels, même dans ces foyers autochtones.

16                  **M. BREEN OUELLETTE** : Est-ce que ce sont les  
17                  enfants eux-mêmes qui vous l'ont raconté?

18                  **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Mm-hmm.

19                  **M. BREEN OUELLETTE** : Ils ont donc été  
20                  adoptés après la mort de Violet?

21                  **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Mm-hmm. Ils ont été  
22                  adoptés légalement. C'était dans leur famille d'accueil.

23                  Mes parents ont aussi essayé de garder  
24                  [Enfant 1], mais... la fille... mais on leur a dit qu'ils  
25                  étaient trop vieux pour adopter des enfants. Et ils ont été

1 très blessés. Elle a eu... Ils l'ont emmenée loin d'eux.

2 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Il était le  
3 travailleur social de Nitnaht, [L.B.]. C'est lui qui est  
4 allé là-bas pour enquêter. Il écoutait donc ce que les  
5 autres disaient parce que j'étais là aussi. Je n'avais pas  
6 tout à fait 18 ans parce que je me souviens avoir pensé  
7 aussi, hé, je veux la garder parce qu'elle a passé beaucoup  
8 de temps avec moi, car j'étais toujours à la maison.  
9 J'étais la benjamine.

10 Mais c'est une autre de mes préoccupations  
11 aussi, que se passe-t-il dans la réserve? Qui décide qui  
12 prend, qui appréhende? Qui est appréhendé?

13 M. BREEN OUELLETTE : Donc vos parents et  
14 ceux de Violet voulaient adopter une des filles. J'ai juste  
15 besoin des noms. Quel était le nom de vos parents?

16 [MME BERNICE TOUCHIE] : Robert Joseph.

17 [MME BETTY KNIGHTON] : Senior.

18 M. BREEN OUELLETTE : Robert Joseph Senior.

19 [MME BERNICE TOUCHIE] : Ouais, Senior.

20 M. BREEN OUELLETTE : Et votre mère?

21 [MME BERNICE TOUCHIE] : Edith Joseph.

22 M. BREEN OUELLETTE : Et quel était le nom du  
23 petit-enfant qu'ils ont essayé d'adopter?

24 [MME BERNICE TOUCHIE] : [Enfant 1]. Son nom  
25 légal, son nom adoptif est devenu [Enfant 1].

1 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Était-ce [Second  
2 prénom d'Enfant 1]?

3 [MME BERNICE TOUCHIE] : Hein?

4 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Était-ce [Second  
5 prénom d'Enfant 1]?

6 [MME BERNICE TOUCHIE] : [Second prénom  
7 d'Enfant 1], je pense, c'est son deuxième prénom.  
8 [Enfant 1].

9 M. BREEN OUELLETTE : Et [Enfant 1], est-ce  
10 avec un [*épelle le nom*]?

11 [MME BERNICE TOUCHIE] : [*Épelle le nom*].

12 M. BREEN OUELLETTE : [*Épelle le nom*]?

13 [MME BERNICE TOUCHIE] : [*Épelle le prénom*],  
14 ouais.

15 M. BREEN OUELLETTE : [Second prénom  
16 d'Enfant 1], comme c'est épelé normalement? Et savez-vous  
17 comment épeler son nom légal actuel?

18 [MME BERNICE TOUCHIE] : [*Épelle le nom de*  
19 *famille*].

20 M. BREEN OUELLETTE : [*Épelle le nom de*  
21 *famille*]. Et donc, vous avez dit que vos parents avaient  
22 été refusés parce qu'ils étaient trop vieux?

23 [MME BERNICE TOUCHIE] : Mm-hmm.

24 M. BREEN OUELLETTE : Savez-vous qui les a  
25 refusés?



1                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : [L.B.] les a  
2 refusés.

3                           **M. BREEN OUELLETTE** : Savez-vous l'âge de vos  
4 parents à ce moment-là?

5                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Je ne sais pas.  
6 Qu'est-ce que ça pouvait être?

7                           **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Eh! bien, je pense  
8 que j'avais 17 ans...

9                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Ouais.

10                           **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Quarante-deux  
11 ('42), '52. Probablement 59 ans.

12                           **M. BREEN OUELLETTE** : Ils avaient donc  
13 environ 59 ans?

14                           **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Ouais.

15                           **M. BREEN OUELLETTE** : Je sais que j'ai  
16 demandé la date. Connaissez-vous l'année ou même le mois où  
17 votre sœur est morte?

18                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Aucune idée? J'étais  
19 à l'école à l'époque, donc c'était entre septembre et  
20 avril, c'est sûr. Mais je n'en sais rien.

21                           **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : (Inaudible) c'était  
22 le milieu de l'hiver pendant le...

23                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Ouais.

24                           **M. BREEN OUELLETTE** : C'était l'hiver de...?

25                           **[JULIA IDA JOSEPH]** : Eh! bien, quelque part

1 en hiver, peu importe.

2 [MME BERNICE TOUCHIE] : Ouais, l'hiver de  
3 1970... 19... J'ai fait mon baccalauréat entre 1974 et  
4 1978...

5 MME C.K. : (Inaudible) la seule chose que je  
6 ressentais dans mon cœur à l'époque.

7 M. BREEN OUELLETTE : Mille neuf cent  
8 soixante-quatorze (1974) jusqu'à 1978.

9 [MME BERNICE TOUCHIE] : Dans ces eaux-là,  
10 ouais. Soixante-quinze (1975), je pense.

11 INTERLOCUTEUR NON IDENTIFIÉ : Je ne m'en  
12 souviens pas.

13 M. BREEN OUELLETTE : OK.

14 [MME JULIA IDA JOSEPH] : J'étais encore à  
15 l'école secondaire.

16 M. BREEN OUELLETTE : Et donc tes... tes  
17 parents, ils auraient eu vers la fin de la cinquantaine?  
18 Quelqu'un d'autre dans la famille a-t-il proposé d'adopter  
19 les enfants?

20 [MME BERNICE TOUCHIE] : Pas que je sache. Je  
21 ne connais pas les détails.

22 M. BREEN OUELLETTE : OK. Et comment avez-  
23 vous su qu'elle était morte? Qui a communiqué avec vous?

24 [MME BERNICE TOUCHIE] : Je ne m'en souviens  
25 pas. C'était probablement maman, ma mère.

1                   **M. BREEN OUELLETTE** : Était-ce un membre de  
2 la famille pour tout le monde? Est-ce la famille de tous  
3 ceux qui étaient là pour savoir que Violet était morte ou  
4 est-ce un fonctionnaire du gouvernement ou la police qui  
5 vous a informés?

6                   **MME C.K.** : On dirait que c'était officieux.  
7 Je veux dire, j'en ai entendu parler par la famille bien  
8 après.

9                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Ouais, c'était juste  
10 la famille.

11                   **M. BREEN OUELLETTE** : OK. Que s'est-il passé  
12 après sa mort dans le cadre d'une enquête? Quelqu'un se  
13 rappelle-t-il comment l'enquête a été menée? Quelqu'un a-t-  
14 il parlé directement à la police? La police est-elle déjà  
15 venue vous poser des questions?

16                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Je n'étais pas là.

17                   **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Ils ne m'ont jamais  
18 demandé de venir. Je me souviens de m'être trouvée dans le  
19 taxi qui l'accompagnait à l'hôpital... Parce qu'elle s'est  
20 rendue elle-même à l'hôpital et qu'elle était penchée vers  
21 l'avant. Elle souffrait beaucoup.

22                   **M. BREEN OUELLETTE** : Alors quand elle a été  
23 attaquée, elle vous a contactée?

24                   **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : J'y étais peut-être  
25 parce que j'y restais, mais je ne m'en souviens plus.

1                   **M. BREEN OUELLETTE** : Mm-hmm. Et êtes-vous  
2                   restée à l'hôpital avec elle?

3                   **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Je crois que je  
4                   m'en souviens, ouais.

5                   **M. BREEN OUELLETTE** : Ouais? Vous souvenez-  
6                   vous de la visite de la police à l'hôpital?

7                   **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Elle ne pouvait pas  
8                   parler. Elle était scotchée. Ses yeux étaient scotchés et  
9                   sa bouche était fermée.

10                  **M. BREEN OUELLETTE** : Oh.

11                  **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Ses bras étaient  
12                  scotchés.

13                  **M. BREEN OUELLETTE** : OK. Vous souvenez-vous  
14                  si c'était la première fois qu'elle devait y aller ou  
15                  était-ce à cause des complications après?

16                  **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Des complications  
17                  après l'opération, oui.

18                  **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Je dois me souvenir  
19                  d'elle la première fois qu'elle était à l'hôpital. Elle  
20                  imaginait que son fils était avec elle. Elle disait : « Je  
21                  suis OK. » [Enfant 2] est ici. Elle hallucinait.

22                  Tu te souviens de ça en elle, quand tu es  
23                  allée voir Vi, Betty? Elle disait... allongée là, tu as  
24                  dit, et elle a dit : « C'est OK. [Enfant 2] est ici. »

25                  **MME BETTY KNIGHTON** : Oh, c'est vrai.

1                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Vous souvenez-vous  
2                   qu'un policier soit venu à l'époque?

3                   **M. BREEN OUELLETTE** : Quelqu'un était-il au  
4                   courant de l'enquête policière? Non? OK.

5                   Et est-ce que quelqu'un se souvient comment  
6                   son mari a été inculpé?

7                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Vi l'a probablement  
8                   dénoncé un jour comme la personne qui l'a frappée lors de  
9                   sa première fois à l'hôpital.

10                  **M. BREEN OUELLETTE** : OK.

11                  **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Ouais. Ils  
12                  savaient... et on semblait savoir qui avait fait ça, que  
13                  c'était lui qui avait fait ça.

14                  **M. BREEN OUELLETTE** : OK. Est-ce que  
15                  quelqu'un de la famille a assisté au procès?

16                  **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Je ne savais pas  
17                  quand c'était, ni rien de tout ça.

18                  **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : J'y suis allée,  
19                  mais je ne me souviens de rien.

20                  **M. BREEN OUELLETTE** : OK, vous ne vous  
21                  souvenez d'aucun détail?

22                  **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Non.

23                  **M. BREEN OUELLETTE** : Vous souvenez-vous si  
24                  vous aviez l'impression d'avoir un accès adéquat pour  
25                  comprendre ce qui se passait au procès? Est-ce que

1           quelqu'un vous a aidé d'une façon ou d'une autre?

2                           **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Non, non,  
3           c'était...

4                           **M. BREEN OUELLETTE** : Avez-vous parlé à l'un  
5           des avocats?

6                           **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : 2016 ou 17. Non, je  
7           ne l'ai pas fait.

8                           **M. BREEN OUELLETTE** : Y avait-il des membres  
9           de votre famille qui ne sont pas avec nous aujourd'hui? Y  
10          avait-il d'autres membres de votre famille qui ont assisté  
11          au procès?

12                           **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Je ne m'en souviens  
13          pas.

14                           **M. BREEN OUELLETTE** : Pas que vous puissiez  
15          vous souvenir? OK. Et quand la sentence de [Époux] a été  
16          prononcée, est-ce que quelqu'un l'a dit à quelqu'un de la  
17          famille? Y a-t-il eu des communications au sujet de sa  
18          sentence?

19                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : J'ai entendu dire,  
20          probablement par ma famille, qu'il avait été condamné, mais  
21          pour combien de temps, on ne m'a pas dit combien de temps.

22                           **MME C.K.** : Non.

23                           **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Non, nous n'avions  
24          même pas le téléphone à la maison.

25                           **M. BREEN OUELLETTE** : Mm-hmm. D'accord,

1           mais personne n'est jamais venu vous dire quoi que ce soit?

2                           **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : Non.

3                           **M. BREEN OUELLETTE** : Tout va bien?

4                           **MME C.K.** : Ouais. Cette chose est tombée.

5                           **M. BREEN OUELLETTE** : OK, je voulais

6           seulement m'assurer que vous n'êtes pas blessée.

7                           **MME C.K.** : Merci.

8                           **[MME BERNICE JOSEPH]** : D'où elle venait,  
9           elle n'avait que des systèmes de communication mineurs dans  
10          le bureau principal, hein...

11                           **M. BREEN OUELLETTE** : Mm-hmm.

12                           **[MME BERNICE TOUCHIE]**: ... à ce moment-là.

13                           **M. BREEN OUELLETTE** : Aviez-vous... Quand  
14          avez-vous su qu'il avait été relâché?

15                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Je ne l'ai pas su.  
16          Je viens juste d'apprendre qu'il était dans un  
17          établissement de soins de longue durée.

18                           **M. BREEN OUELLETTE** : OK. Personne n'a su  
19          qu'il avait été relâché?

20                           **[MME BETTY KNIGHTON]** : Non.

21                           **M. BREEN OUELLETTE** : Et combien de temps  
22          après avez-vous découvert qu'il était ressorti?

23                           **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Pas avant... je n'ai  
24          rien entendu au sujet de son incarcération ou de rien,  
25          seulement que c'était deux ans et qu'il était en...

1 maintenant dans un [Centre de vie avec services de  
2 soutien 1].

3 **M. BREEN OUELLETTE** : Mm-hmm.

4 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Et l'incident l'a  
5 fait sombrer en dépression à quelques reprises. Et j'ai une  
6 fille qui travaille là-bas de temps en temps, donc s'il  
7 repense à l'incident et qu'il a... Je ne sais pas ce qui  
8 s'est passé, mais c'est...

9 **M. BREEN OUELLETTE** : Il est donc toujours  
10 vivant?

11 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Ouais.

12 **M. BREEN OUELLETTE** : Et est-il en soins  
13 prolongés?

14 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Ça s'appelle...  
15 C'est un [Centre de vie avec services de soutien 1].

16 **[MME BETTY KNIGHTON]** : [Centre de vie avec  
17 services de soutien 1].

18 **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : C'est [Centre de  
19 vie avec services de soutien 1].

20 **M. BREEN OUELLETTE** : [Centre de vie avec  
21 services de soutien 1]? Et dans quelle ville est-ce que  
22 cela était situé? [Ville 1]?

23 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Oui, [Ville 1].

24 **M. BREEN OUELLETTE** : Violet vivait donc avec  
25 un homme qui a été violent envers elle au moins une fois.



1 Mais comment était cette vie de famille avant sa mort?  
2 Était-elle dans une relation de violence conjugale  
3 persistante? Quelqu'un a-t-il quelque chose à dire à ce  
4 sujet?

5 **MME C.K.** : Elle vivait loin d'ici, donc  
6 je...

7 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Elle ne l'a jamais  
8 signalé. Je ne savais même pas qu'elle était avec lui. Je  
9 ne pense pas d'ailleurs qu'elle ait été avec lui très  
10 longtemps. Ce n'est pas le père de ses enfants. J'ai  
11 seulement entendu dire qu'elle était avec lui quand  
12 l'incident s'est produit.

13 **M. BREEN OUELLETTE** : Qu'en est-il des  
14 circonstances? Quel aspect de la situation de Violet l'a  
15 rendue vulnérable à la violence? Et en disant cela, vous  
16 savez, par exemple, les gens qui ont fréquenté les  
17 pensionnats ou les écoles religieuses ont souvent été  
18 exposés à la violence lorsqu'ils étaient enfants; il y a eu  
19 de nombreuses lacunes systémiques qui ont pu faire en sorte  
20 que les gens sont devenus vulnérables. Est-ce que Violet...  
21 Violet était-elle dans ce genre de position? A-t-elle...?

22 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Je dirais que, de  
23 notre temps, notre expérience des pensionnats, les coups de  
24 poing et les punitions constants...

25 **MME C.K.** : Oui.

1                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : ... Et puis nous  
2 sommes rentrées chez nous voir mon père qui était aussi  
3 violent quand il... Il n'était pas un alcoolique chronique,  
4 mais il a continué à boire et nous avons été témoins de la  
5 violence entre nos parents aussi.

6                   Elle était donc susceptible à son niveau à  
7 ce... Nous avons une mesure très limitée de ce qu'est la  
8 violence, de ce qui n'est pas bien et de ce qui ne va pas à  
9 cause de notre expérience avec le pensionnat et nous  
10 acceptions tout comme... Ce qu'était le rôle de parent. La  
11 norme était très limitée.

12                   Peut-être qu'à l'époque, le niveau de  
13 violence était très élevé. L'alcoolisme et la violence  
14 étaient endémiques à l'époque, à l'époque de mes parents.

15                   **M. BREEN OUELLETTE** : Est-ce que vos parents  
16 sont allés au pensionnat aussi?

17                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Uniquement ma mère.  
18 Elle est allée jusque du côté du continent pour...

19                   **[MME BETTY KNIGHTON]** : Coqualeetza.

20                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Le pensionnat  
21 Coqualeetza.

22                   **M. BREEN OUELLETTE** : Savez-vous comment  
23 l'épeler?

24                   **[MME JULIA IDA JOSEPH]** : C'était dans les  
25 années 1920, je pense.

1 M. BREEN OUELLETTE : Pardon?

2 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Dans les  
3 années 1920, je suppose.

4 M. BREEN OUELLETTE : Dans les années vingt?

5 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Oui.

6 M. BREEN OUELLETTE : Savez-vous comment  
7 épeler le nom de ce pensionnat?

8 [MME BERNICE TOUCHIE] : Je pense que ça  
9 commence avec un C.

10 [MME JULIA IDA JOSEPH] : K-O-K?

11 [MME BERNICE TOUCHIE] : Hein?

12 [MME JULIA IDA JOSEPH] : Ce n'est pas K-O-K?

13 [MME BERNICE TOUCHIE] : C'est peut-être un  
14 K.

15 M. BREEN OUELLETTE : K-O-K?

16 [MME BERNICE TOUCHIE] : A-L.

17 MME MELODY CASELLA : Est-ce celui situé à  
18 Chilliwack?

19 [MME BERNICE TOUCHIE] : Ouais.

20 MME MELODY CASELLA : C'est C-O-Q-U-A-L-E-E-  
21 T-Z-A, Coqualeetza.

22 [MME JOLENE JOE] : Aimeriez-vous faire une  
23 pause de cinq minutes?

24 M. BREEN OUELLETTE : Pour l'enregistrement,  
25 c'est...

1                   **[MME JOLENE JOE]** : (Inaudible) une pause de  
2 cinq minutes?

3                   **M. BREEN OUELLETTE** : Melody Casella  
4 (phonétique), coordonnatrice sanitaire pour l'Enquête  
5 nationale.

6                   Pourriez-vous épeler cela encore une fois?

7                   **MME MELODY CASELLA** : C-O-Q-U-A-L-E-E-T-Z-A.

8                   **M. BREEN OUELLETTE** : De toute évidence,  
9 personne n'aurait épelé ce mot correctement. Merci Melody.

10                  **MME MELODY CASELLA** : Mon père a travaillé  
11 là-bas.

12                  **MME JOLENE JOE** : Pourrions-nous faire une  
13 pause de cinq minutes s'il vous plaît?

14                  **M. BREEN OUELLETTE** : Oui, c'est le bon  
15 moment. Je vais arrêter l'enregistrement.

16 --- Moment de pause

17 --- Reprise

18                  **M. BREEN OUELLETTE** : OK, nous sommes de  
19 retour d'une pause de cinq minutes.

20                  Donc, avant la pause, nous parlions de  
21 certains des facteurs qui ont contribué à la situation de  
22 Violet. Et votre père était violent et avait un problème  
23 d'alcool. Violet a fréquenté le pensionnat. Votre mère a  
24 fréquenté le pensionnat.

25                  Quel pensionnat Violet a-t-elle fréquenté?

1 [MME BERNICE TOUCHIE] : Port Alberni. Ici.

2 [MME BERNICE TOUCHIE] : AIRS, Alberni Indian  
3 Residential School. Je suppose que nous y sommes toutes  
4 allées, hein? Sauf [C.K.] qui était à l'hôpital pour  
5 tuberculeux.

6 M. BREEN OUELLETTE : OK. L'une d'entre vous  
7 a-t-elle déjà parlé avec Violet de son expérience au  
8 pensionnat? Non?

9 [MME BETTY KNIGHTON] : Elle était plus  
10 proche d'elle que de moi. Nous étions déjà autonomes, moi  
11 et ma sœur aînée.

12 [MME BERNICE TOUCHIE] : Tout ce que je sais  
13 c'est qu'elle était rebelle. Elle a eu le culot de  
14 s'enfuir. Je n'aurais jamais pu faire ça. Elle était  
15 seulement avec des amis et elle a été punie à son retour,  
16 quand elle s'est fait prendre.

17 M. BREEN OUELLETTE : D'accord, et pensez-  
18 vous que votre expérience des pensionnats est semblable à  
19 la sienne?

20 [MME BERNICE TOUCHIE] : Mm-hmm.

21 M. BREEN OUELLETTE : Quels types de violence  
22 avez-vous subie dans les pensionnats?

23 [MME BERNICE TOUCHIE] : Nous avons fait  
24 l'objet d'une discipline sévère. Avec les dortoirs bondés,  
25 c'était facile. Parfois, si nous n'avouions pas qui s'était

1 fait prendre ou qui se levait du lit ou parlait, tout le  
2 dortoir se faisait donner une fessée sur des fesses nues.  
3 Ou si personne n'avouait qui avait volé le stupide sac de  
4 biscuits de quelqu'un ou quelque chose comme ça, si vous  
5 aviez mangé les biscuits aussi, on vous frappait dans la  
6 main avec une sangle. Je vous dis uniquement ce dont je me  
7 souviens.

8 **M. BREEN OUELLETTE** : Mm-hmm.

9 **[MME BERNICE TOUCHIE]**: J'ai reçu des coups  
10 de sangle dans la main le tout premier soir où je suis  
11 arrivée là-bas parce que je ne comprenais pas que nous  
12 n'étions pas censés aller aux toilettes quand les lumières  
13 étaient déjà éteintes. Et j'ai été surprise au moment où je  
14 sautais dans mon lit. Et j'avais ce que je croyais être la  
15 chemise de nuit la plus laide. On me l'a arrachée et on m'a  
16 juste frappée, frappée, frappée environ 20 fois et j'ai  
17 juste roulé et roulé et roulé.

18 Et combien de fois, combien de personnes ont  
19 été frappées à la sangle comme ça, je ne sais pas. J'ai vu  
20 des personnes être frappées juste parce qu'elles avaient  
21 jeté le sac de chaussettes et fait le bordel. Ça s'appelait  
22 un bordel et elles se sont fait frapper.

23 Il fallait laver les escaliers de haut en  
24 bas en guise de punition.

25 Nous avons vu les hommes se battre dans les

1 salles à manger avec les superviseurs masculins. Nous avons  
2 été témoins de nos... certaines de nos femmes plus âgées se  
3 battaient entre elles, hein? Il y avait de la violence les  
4 uns envers les autres.

5 Et malgré cette punition, ma sœur a eu le  
6 courage de s'enfuir, tout comme mon frère, l'un de mes  
7 frères. Et nous avons perdu cette protection. Parfois, les  
8 hommes ont plus de respect pour vous quand ils savent que  
9 vos frères veillent sur vous. Et nous avons perdu tout...  
10 nous avons perdu quatre de nos frères, et seul le plus  
11 jeune est parti.

12 **M. BREEN OUELLETTE** : Et quand vous dites que  
13 vous avez « perdu » vos frères, comment est-ce arrivé?

14 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Ils sont morts noyés  
15 dans deux noyades à cause de problèmes conjugaux. Un frère,  
16 un jeune frère a été frappé sur l'autoroute. C'était un  
17 homme très radical, comment appelleriez-vous ça? Il  
18 était...

19 **[MME BETTY KNIGHTON]** : Il appartenait au  
20 Mouvement indien américain.

21 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Le Mouvement indien  
22 américain, ouais. Il avait donc toujours peur de se  
23 retrouver sur une espèce de liste. Et c'était Larry.

24 Qui est-ce que j'oublie? Oh, mon frère s'est  
25 suicidé; mon frère le plus âgé s'est suicidé avec une arme

1           à feu. Alors, ouais. Nous avons perdu ce genre de sécurité  
2           de la part de nos frères.

3                       **M. BREEN OUELLETTE** : Alors pour Violet, y  
4           avait-il quelque chose qui aurait pu l'aider à éviter cette  
5           tragédie dans sa vie? Qu'est-ce qui aurait dû arriver,  
6           qu'est-ce qui ne s'est pas passé et qui aurait dû arriver?

7                       **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Quelqu'un aurait dû  
8           déclarer que cette personne était violente, peut-être de sa  
9           propre communauté... qu'elle ne devrait peut-être pas être  
10          avec lui.

11                      Je ne sais pas si je... S'il y a un  
12          contrecoup à la mort d'Anne [*Note de la greffière : voir la*  
13          *Déclaration - Volume 178 (b)*], mais mes propres cousins ont  
14          agi froidement à un moment donné après l'incident. Et nous  
15          jurions que nous allions faire un suivi parce qu'il y avait  
16          une vidéo pour le ~~(inaudible)~~ [la mort d'Anne]. On pouvait  
17          dire à la vue de ses ecchymoses qu'elles étaient vieilles.  
18          Et elle avait déjà eu des accidents de voiture avec ce type  
19          et pourtant il la battait encore.

20                      **M. BREEN OUELLETTE** : Pour en revenir à  
21          Violet, on dirait qu'elle était une personne forte...

22                      **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Ouais.

23                      **M. BREEN OUELLETTE** :... de la façon dont  
24          vous la décrivez... Quelles étaient ses forces et sa  
25          résilience en tant que personne?



1                   **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Je pense qu'elle a  
2 pris la parole quand il y avait des injustices. Je me  
3 souviens qu'elle a pris la parole devant nos dirigeants à  
4 Nitinaht. Et il y avait en quelque sorte... Ils aimaient  
5 croire la communauté, le leadership que nous avons à son  
6 époque. Et les paroles étaient très dures et elle n'avait  
7 pas peur d'exprimer son opinion.

8                   **M. BREEN OUELLETTE** : Encore quelques  
9 questions sur Violet. Avez-vous espoir que la police...

10                   **[MME MAUREEN KNIGHTON]** : Juste au moment où  
11 vous parlez de sa résilience et de sa contribution, elle  
12 était avec ma mère une fois.

13                   Ma mère est venue... ma mère était là et  
14 elle avait commencé à me demander ce qui s'était passé.  
15 J'ai été violée par mon voisin avec un couteau.

16                   Et je l'ai dit à ma mère et ma tante Vi se  
17 trouvait là. Et elle a dit : « Betsy, il faut qu'on appelle  
18 les policiers. Ta fille a été violée. Nous devons leur  
19 dire. »

20                   Ce jour-là, elle a découvert qu'il n'y avait  
21 que des radiotéléphones et je ne sais pas où elles sont  
22 allées. Je ne comprenais pas ce qu'elles faisaient ni rien.  
23 Mais c'est ma tante Vi qui l'a sortie et a dit : « Nous  
24 devons signaler cela aux policiers. »

25                   Donc pour moi, c'était... elle voulait me

1 protéger. Elle voulait que justice me soit rendue. Et donc  
2 ma relation avec elle s'est vraiment resserrée. Je voulais  
3 toujours être avec elle après ça parce qu'elle se sentait  
4 comme ma protectrice.

5 Et c'est là que j'ai commencé à faire des  
6 choses pour elle aussi. Je voulais lui rendre la pareille.  
7 Je pensais bien faire. J'avais l'habitude de garder ses  
8 enfants sans me rendre compte que je ne faisais que lui  
9 permettre de sortir et de boire.

10 Donc, à un certain moment, elle savait que  
11 ce qui s'était passé était mal et illégal, et elle voulait  
12 que justice soit faite.

13 **M. BREEN OUELLETTE** : Quel âge aviez-vous  
14 quand cela s'est passé?

15 **[MME MAUREEN KNIGHTON]** : Environ 11 ans.

16 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : À l'époque, les  
17 policiers ne venaient même pas non plus. Ils croisaient les  
18 bras, c'est tout.

19 **[MME MAUREEN KNIGHTON]** : Ils sont venus.

20 **[MME BERNICE TOUCHIE]** : Sont-ils venus?

21 **[MME MAUREEN KNIGHTON]** : Pas immédiatement,  
22 mais ils sont venus

23 **M. BREEN OUELLETTE** : Avant de passer à autre  
24 chose, je veux juste être sûr : est-ce que quelqu'un  
25 d'autre a une histoire à raconter sur Violet, sur sa force,

1 sur sa résilience?

2 [MME BERNICE TOUCHIE] : J'ai toujours admiré  
3 la façon dont elle... elle avait quitté l'école et ma peur  
4 était que je devais recevoir une éducation pour la  
5 sécurité. Mais elle a réussi à partir. Mais ensuite, elle  
6 est devenue douée pour la coupe traditionnelle du poisson  
7 et le tissage de paniers, ce que nous ne pouvons pas toutes  
8 faire. Mais elle avait cette espèce de... Elle n'avait pas  
9 l'air patiente, mais elle a appris beaucoup de choses  
10 traditionnelles que je n'ai pas apprises moi-même.

11 M. BREEN OUELLETTE : Merci.

12 Une dernière question. Est-ce que l'une  
13 d'entre vous a des documents en sa possession concernant le  
14 meurtre de Violet?

15 MME C.K. : N'importe quels documents?

16 M. BREEN OUELLETTE : N'importe quels  
17 documents concernant le meurtre de Violet, par exemple des  
18 rapports de police ou de médecins légistes, ou des dossiers  
19 hospitaliers?

20 MME C.K. : Je n'ai rien reçu.

21 M. BREEN OUELLETTE : Mm-hmm.

22 MME C.K. : Parce qu'ils n'ont rien signalé.  
23 Je pense que nous en avons entendu parler uniquement  
24 (inaudible).

25 [MME BERNICE TOUCHIE] : Je pense que tous

1 les documents ont été envoyés à la bande, au bureau de la  
2 bande, et à plusieurs reprises, ils n'ont pas été... Ils ne  
3 se sont jamais rendus aux familles parce que j'ai compris  
4 que le certificat de décès de mon père y avait été envoyé,  
5 mais nous ne l'avons jamais reçu. Ce genre de choses ne se  
6 rendent jamais aux familles.

7 **M. BREEN OUELLETTE** : OK. Avant de passer à  
8 autre chose, y a-t-il autre chose que quelqu'un voudrait  
9 dire au sujet de Violet? Y a-t-il des questions que  
10 j'aurais dû poser et que j'aurais négligées, ou toute autre  
11 information que vous voulez partager sur Violet?

12 **MME C.K.** : Violet (inaudible) ce qui s'est  
13 passé. Nous étions un peu désemparés. Ceux (inaudibles) ici  
14 (inaudibles) nous ont dit bien après. Donc on ne peut même  
15 pas trouver de l'aide.

16 **M. BREEN OUELLETTE** : OK. Comme convenu lors  
17 de la pause de cinq minutes, nous allons faire une pause  
18 pour que tout le monde puisse dîner.

19

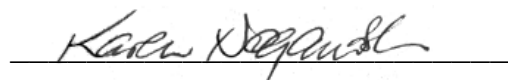
20 --- Fin de la séance

21

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13

ATTESTATION DE LA DACTYLO-DICTAPHONISTE JUDICIAIRE\*

Je, Karen Noganosh, transcriptrice judiciaire, certifie par la présente que j'ai transcrit ce qui précède et c'est une transcription véridique et exacte de l'enregistrement numérique audio fourni dans cette affaire.



Karen Noganosh

Le 4 septembre 2017

\*Cette attestation renvoie à la transcription originale en anglais.